



Date de génération de ce justificatif : 08/06/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

FANNFACT – Constitution de société

Référence : L031289

Départements de publication : Côtes d'Armor
Annonce légale publiée le 9 mai 2025 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

Avis de constitution FANNFACT Société par actions simplifiée au capital de 321 350 euros Siège social : 10 rue Courteline – 22000 ST BRIEUC Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 30 avril 2025 à PLERIN (22), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : FANNFACT Siège : 10 rue Courteline – 22000 ST BRIEUC Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 321 350 euros Objet : toute participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Membres : – Président : Nicolas FANNECHERE demeurant 10 rue Courteline – 22000 ST BRIEUC. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Siège du tribunal de commerce ou RCS dont dépend la SAS. POUR AVIS. Le Président.

[Consulter cette annonce en ligne](#)

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE
